

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce 5 bis : PLAN DE ZONAGE Plan du centre

Légende

- Référentiel cadastral**
- Limite communale
 - Parcellaire
 - Bâti dur
 - Bâti léger
 - Piscine
 - Cours d'eau
 - Zone inondable par débordement Emprise du PPRi
- Marges de recul**
- Marge de recul de 15m (RD3, RD3A, RD803)
 - Marge de recul de 35m (RD6086)
- Prescriptions**
- Espace de Bon Fonctionnement (défini par l'EPTB du Vistre, données 2021)
 - Franc bord de 10 m aux abords des cours d'eau
 - Site archéologique aqueduc romain
 - Emplacements Réservés
- Zonage réglementaire**
- UA - Zone urbaine Centre historique
 - UB - Zone urbaine Extensions récentes
 - UBr - Zone urbaine Extensions récentes soumises à un risque d'inondation par ruissellement
 - UP - Zone urbaine Services et équipements publics et collectifs
 - 2AU - Zone à urbaniser à vocation de logements
 - 2AUE - Zone à urbaniser à vocation économique
 - A - Zone agricole
 - Ar - Zone agricole soumise au risque d'inondation par ruissellement
 - N - Zone naturelle et forestière
- Autres symboles**
- Espaces Boisés Classés
 - Monument historique (rayon de 500m)
 - Marge de recul par rapport à l'A9 (50m en zone urbaine et 100m en dehors)
 - OAP N°1 - LES GRANDS JARDINS
 - OAP N°2 - ZONE ECONOMIQUE

Liste des emplacements réservés

N°	DESTINATION	PARCELLES	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Création d'un chemin piétonnier longeant le nord du fossé, parallèle à la RD6086 et traitement paysagé de l'entrée de ville est.	AH 13, 14, 15, 16, 18	Commune	6 598 m ²
2	Traitement paysager de l'entrée de ville est.	AM 14, 15, 16pp, 17pp, 22pp, 23, 24, 25pp, 35, 38, 39, 40	Commune	4 154 m ²
3	Traitement paysager de l'entrée de ville ouest	AP 40pp, 41pp, 42pp, 43pp, 44pp, 45pp, 46pp	Commune	6 589 m ²
4	Création d'une liaison viaire entre les 2 secteurs 2AU	AP 2pp	Commune	550 m ²

*pp = pour partie

